

Un nouveau programme d'infrastructures québécois 175 millions de dollars destinés aux municipalités

Création d'un programme québécois d'infrastructures

Pour favoriser le développement et le maintien des infrastructures publiques au Québec, le gouvernement du Québec consacre des sommes additionnelles à la création d'un programme d'infrastructures proprement québécois. Un montant de 175 millions de dollars est réservé spécifiquement aux municipalités. Ce nouveau programme d'aide financière s'ajoute aux programmes existants. Il ne remplace donc pas le programme *Travaux d'infrastructures Canada-Québec* ni le programme *Les eaux vives du Québec*.

La Table Québec/Municipalités a discuté des modalités de mise en œuvre de ce nouveau programme d'infrastructures municipales à l'occasion de deux rencontres, soit les 14 et 20 avril 2000.

Qui gère ce nouveau programme d'aide financière ?

Le mandat de gérer ce nouveau programme d'aide financière a été confié à un organisme indépendant « Infrastructures Québec ». Cet organisme à but non lucratif s'est vu accorder par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole un budget de 175 millions de dollars destiné spécifiquement à la construction, à l'amélioration et à la réfection des infrastructures et des équipements municipaux ainsi qu'au

développement d'outils de gestion dans les domaines de l'approvisionnement en eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées.

Son conseil d'administration sera formé de 13 membres :

- quatre membres désignés par la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole;
- deux membres désignés par la Fédération québécoise des municipalités;
- quatre membres désignés par l'Union des municipalités du Québec, dont au moins un membre des villes-centres et un membre des villes d'agglomération;
- un représentant de Réseau environnement;
- un représentant de Vivre en ville;
- un représentant de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS).

Objectifs du programme

Le programme d'infrastructures québécois vise

- à améliorer la qualité de l'eau potable distribuée aux citoyennes et aux citoyens du Québec;
- à assurer la pérennité des infrastructures d'aqueduc et d'égout;
- à mettre en place des infrastructures dans les municipalités qui n'en ont pas;
- à accélérer la réalisation de projets d'infrastructures.

Projets visés

Le programme s'adresse à toutes les municipalités du Québec. Les projets soumis doivent avoir l'un ou l'autre des buts suivants :

- améliorer l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable;
- réparer les réseaux d'aqueduc et d'égout existants;
- mettre en place de nouvelles infrastructures.

Les projets visant à améliorer l'approvisionnement et la qualité de l'eau potable

Les projets relatifs à l'approvisionnement et à la qualité de l'eau potable se rapportent à la construction, l'amélioration ou la réfection des infrastructures et équipements pour le captage d'eau souterraine et le traitement de l'eau en vue de rendre l'eau distribuée dans un réseau existant conforme aux exigences et aux normes gouvernementales en matière de qualité.

Les projets relatifs à la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout existants

Les projets visant à réparer les réseaux existants touchent l'amélioration, la réfection et le remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout existants en vue d'assurer la pérennité de ces infrastructures.

Il peut s'agir également de conception et de mise en place d'outils visant à améliorer la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Les projets pour la mise en place de nouvelles infrastructures

Pour ce qui est de la mise en place de nouvelles infrastructures, les projets concernent la construction d'infrastructures pour l'alimentation et la distribution de l'eau, la collecte et le traitement des eaux usées dans des municipalités qui ne disposent pas des services d'aqueduc et d'égout ou de traitement des eaux usées.

Financement des projets

Au moins 45 % de l'enveloppe de 175 millions de dollars est réservé pour les projets visant à améliorer le traitement de l'eau potable. Le solde du montant, à savoir 96 millions de dollars, est attribué à la réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout pour 77 millions de dollars et près de 20 millions de dollars est réservé aux communautés ne disposant pas de système d'approvisionnement en eau potable ou de collecte d'assainissement en eaux usées.

L'aide financière ne peut dépasser 50 % des coûts dans le cas des projets visant à améliorer le traitement de l'eau potable tout comme pour les initiatives visant à doter des communautés d'équipement de traitement de l'eau potable, de distribution de l'eau potable et de collecte des eaux usées. Dans le cas des projets de traitement des eaux usées et de réfection des infrastructures, les taux maxima de subvention sont fixés respectivement à 85 % et 66 2/3 %.

Les projets doivent respecter les trois grandes orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, à savoir :

- privilégier la consolidation des zones urbaines existantes et limiter l'urbanisation en périphérie de ces zones aux secteurs qui disposent déjà des infrastructures et services de base;
- renforcer les pôles d'activités existants, revitaliser les centre-villes et les quartiers anciens et améliorer la qualité de vie au centre des agglomérations;
- maintenir et améliorer les équipements, les infrastructures et les services collectifs existants.

Présentation des projets

Infrastructures Québec fera connaître dans les prochaines semaines les critères d'admissibilité à ce programme et les modalités de présentation d'une demande d'aide financière.

Publication	
Direction des affaires publiques et des communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	20, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3
	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria, bur. 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Internet mamm.gouv.qc.ca	(418) 691-2015